GJ/HM REPUBLIQUE DU DAHOMEY \_\_\_\_\_\_\_

22 Juillet PORTO-NOVO, le

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE --------------

205 /PR/CAB/MAIS.

// )) ECRET DU PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE

PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE /7 E

SOMMAIRE: Nomination

VU la Loi nº60/36 du 26 Novembre 1960 portant Constitution de la République du Dahomey ;

VU la Loi n°59/I6/ALD du 9 Juillet I959 fixant la liste des emplois Supérieurs de la République du Dahomey dont la nomination des titulaires est faite par le Président de la République, le Conseil des Ministres étant obligatoirement entendu;

VII les nécessités de service ;

SUR la proposition du Ministre des Affaires Intérieures et de la Défense ;

CONSEIL des Ministres entendu ;

## AMPLIATIONS:

PCM.

DP.

CF.

SF.

FP.

I ORIGINAL. JORD. I MAID. I --MEPT. 8 -SG

8

I -2 .

I -

5 -

I -

///) E C R E T E: ARTICLE Ier. - Mr. SAINT BLANCAT Marcel, Préfet du Département du

Nord-Est, est nomme, cumulativement avec ses fonctions actuelles, Sous-Préfet de Parakou par intérim, en remplacement de Mr. LAVEN TURE Jules, Secrétaire d'Administration, en instance de départ en congé .

ARTICLE 2.- Le présent décret, qui aura effet à compter de la date de prise de service de l'intéressé, sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera ./.-

I-CD. PREFECT . NORD-E . 2 -

S/P PARAKOU.

INFO-RADIO 2 -INTERESSE.

> Par le PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE Le M<sub>i</sub>nistre des A<mark>f</mark>faires Intérieures et de la Défense,

M. AROUNA

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

FRIL Dhe